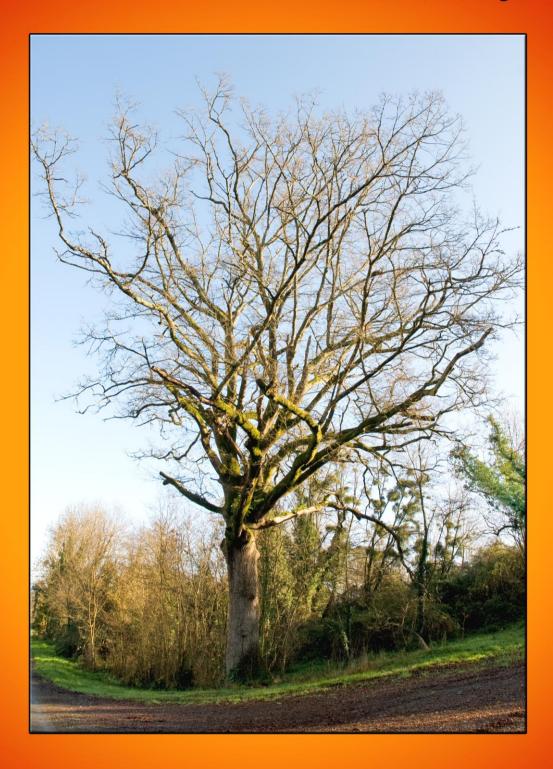
Le Lupertien Janvier 2012 N°50



Le Maire et le Conseil Municipal vous présentent leurs

Meilleurs voeux

2012

Bonne et heureuse année 2012

Evolution de la population de Saint Loubert depuis 1968



Le chiffre de 2012 est officieux, il sera confirmé par le recensement qui débute le 19 janvier dans notre commune

SCOT DU SUD GIRONDE (33)

Présentation géopolitique

Nom du SCOT : SCOT du Sud Gironde Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du SCOT du SUD GIRONDE constitué de 14

Communautés de Communes.

Président: M. Philippe PLAGNOL, Président de la CDC du Pays de Langon Vice-présidents: M. Bernard CASTAGNET, M. Jean-Pierre BAILLE, Mme Isabelle DEXPERT, M. Yves D'AMECOURT.

<u>Population en 2006</u>: 118 908 habitants (RGP 1^{er} janvier 2007) <u>Superficie (en hectares)</u>: 253 127 ha

Nombre total de communes : 189 communes

Les quatorze communautés de communes qui composent le SCoT sont : Communauté de Communes du Bazadais

- Communauté de Communes du Canton de Podensac Communauté de Communes du Canton de Targon
- Communauté de Communes du Canton de Villandraut
- Communauté de Communes Captieux-Grignols
- Communauté de Communes des Coteaux de Garonne
- Communauté de Communes des Coteaux Macariens Communauté de Communes du Monségurais
- Communauté de Communes du Pays d'Auros Communauté de Communes du Pays de Langon
- Communauté de Communes du Pays Paroupian
- Communauté de Communes du Pays de Pellegrue Communauté de Communes du Sauveterrois
- Communauté de Communes du Réolais

Communauté de communes - Zone d'Activités de Mazères

Pour en savoir plus sur la commercialisation des lots :

http://mazeres.fr/pa/z/index.php



Source : Pays des Rives de Garonne. I.PASSICOS

Chers concitoyens, chers amis,

J'ai le plaisir de vous présenter, avec l'ensemble du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux de santé, de prospérité et de bonheur pour l'année 2012. Que, malgré le contexte économique inquiétant, cette année soit douce et heureuse pour vous, vos familles et vos proches.

J'ai une pensée particulière pour mon prédécesseur, Alain Clech, qui, normalement, aurait dû vous présenter ses vœux à cette même place, avec la sincérité et l'émotion qui le caractérisent. La fatalité ou la malchance en ont décidé autrement. Il a déjà récupéré d'une manière spectaculaire après son accident, et je lui souhaite un complet rétablissement en cette année 2012, qu'il retrouve la plénitude de ses moyens. C'est un battant, il y arrivera! Heureusement, il a pu rester au Conseil Municipal et continuer à travailler avec nous.

J'ai une pensée également pour Marie-Claude Lussac, qui vient de nous quitter, et pour sa famille, pour tous ceux qui ont perdu un proche cette année, et pour ceux que la maladie a contraint de quitter Saint Loubert, pour intégrer des structures médicalisées.

Encore une pensée, beaucoup plus joyeuse cette fois, pour les nouveaux habitants : pas moins de six naissances en 2011 dans les familles de notre village ! Nous souhaitons également la bienvenue aux personnes qui sont venues s'installer à Saint Loubert, qu'elles y trouvent le calme, la qualité de vie et la convivialité qui en font le charme.

J'en profite pour préciser que si nous avons choisi de garder un caractère rural à notre village, en privilégiant le maintien des agriculteurs et en gardant la maîtrise de la croissance de la population grâce à notre carte communale, nous ne sommes pas pour autant fermés au monde extérieur, refusant toute évolution, bien au contraire. Nous accueillons avec plaisir les nouveaux venus, en espérant nous enrichir réciproquement de la mise en commun de nos différentes expériences, en toute tolérance.

Pour ma part, moi qui ai le privilège, depuis deux ans déjà, d'être invité au repas des aînés au bénéfice de l'âge, et qui m'y rends avec plaisir, je suis particulièrement heureux de voir des jeunes rester ou s'installer à Saint Loubert, d'entendre des enfants jouer, de les voir s'amuser, construire des cabanes, faire du vélo ... Ils représentent la vie et l'avenir de notre village.

Les travaux

L'année écoulée a été principalement consacrée à l'élaboration du projet de mise aux normes et d'agrandissement de la salle des fêtes, ce qui était devenu indispensable. Nous avons beaucoup travaillé sur ce projet, en envisageant différentes possibilités. Compte-tenu du surcoût des études et contraintes supplémentaires imposées par le bureau de contrôle (sûrement nécessaires pour la sécurité) nous avons dû choisir un agrandissement plus modéré qu'espéré, mais compatible avec le budget de la commune. Les travaux devraient commencer cet été. Nous organiserons une réunion publique de présentation de ce projet prochainement.

En cette fin d'année également, l'essentiel du renforcement de l'alimentation électrique des quartiers La Verdure, Couloumes et une partie du Mouta a été effectué. Dans ces secteurs subsistaient encore des fils aériens non protégés, de faible section, responsables de coupures fréquentes, de chutes de tension et qui représentaient un danger certain quand ils tombaient au sol. Nous avons profité de l'occasion pour faire enterrer les lignes. Les raccordements ont été faits,



les poteaux inutiles seront enlevés et les finitions achevées lorsque le temps le permettra. Ces travaux ont été subventionnés par le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) à hauteur de 80%. Nous poursuivrons par étapes le renforcement et l'enfouissement du réseau électrique basse tension dans les années qui viennent.



La communauté de communes et les syndicats intercommunaux

Comme vous le savez, nous appartenons à la Communauté de communes du Pays de Langon, qui gère entre autres la petite enfance, les bibliothèques, les écoles de musique, la piscine, le portage de repas à domicile, toutes choses qu'une petite commune comme la nôtre (et même des plus grandes) ne pourrait assurer seule. Nous appartenons également à des Syndicats intercommunaux qui gèrent l'adduction d'eau potable et l'assainissement, les transports scolaires, les ordures ménagères...

La Communauté de communes a également mis en œuvre la création d'une Zone d'Activités à Mazères, route de Bazas, dont les premiers terrains sont mis en vente et trouvent des acquéreurs (voir p 2).

Le projet de "rationalisation" du Préfet prévoyait de fusionner avant le 1^{er} janvier 2012 des Communautés de Communes (à compétences différentes) d'un côté, et des Syndicats intercommunaux sur de vastes territoires de l'autre. Ce projet a réussi l'exploit d'être rejeté par 95% des communes, communautés de communes et syndicats intercommunaux : pourquoi bouleverser ce qui fonctionne bien ? Dans une trop grande CdC, les petites communes n'auraient plus leur mot à dire, les centres de décision s'éloigneraient du terrain. D'autre part le Syndicat des eaux, par exemple, devait être fondu dans un grand ensemble allant jusqu'à Saint Symphorien et Captieux, mêlant régies directes et fermages auprès des grands groupes privés, ce qui aurait causé une perte d'efficacité et une augmentation des coûts. Après avoir prôné la décentralisation et l'efficacité d'une gestion au plus près du terrain, on assistait à une véritable "recentralisation"!

Heureusement, les périmètres de notre Communauté de communes et de nos principaux syndicats intercommunaux ont finalement été respectés par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale au mois de décembre. Cela ne veut pas dire que la Communauté de Communes et les syndicats sont opposés à des rapprochements éventuels avec d'autres, mais il faut d'abord travailler en amont, ensemble, définir les compétences concernées et évaluer les conséquences positives et négatives pour tous. Cela demande du temps.

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Les Scot sont des documents d'urbanisme de planification intercommunale créés par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) en 2002 et complétés par les lois Grenelle I en 2009 et Grenelle II en 2010. Ce sont des projets de territoire pour les dix ans à venir, conçus dans la perspective des vingt prochaines années.

Le Scot concerne tous les aspects de la vie quotidienne des habitants (logement, services, mobilité, loisirs...) et le développement des activités économiques et de l'emploi, tout en préservant les secteurs agricoles, les ressources et les richesses naturelles. Il s'imposera aux documents d'urbanisme locaux : PLU, carte communale... Les communes qui ne font pas partie d'un Scot ne pourront plus modifier leurs documents d'urbanisme en 2017 sans demander une dérogation au Préfet.

Le Scot Sud Gironde regroupe 14 Communautés de communes (voir page 2). Nous en sommes actuellement à la phase de formation des élus, pendant laquelle nous étudions les expériences et les

démarches de Scot déjà existants, puis nous nous mettrons au travail pour définir nos objectifs pour ce territoire dans les années à venir. Il y a du pain sur la planche.

Si j'insiste beaucoup sur l'intercommunalité, c'est pour bien faire comprendre que si nous gardons un certain pouvoir de choix pour notre commune, de plus en plus de décisions concernant la vie actuelle et future de ses habitants dépendent de structures collectives (Syndicats Intercommunaux, CdC, Scot...). Notre participation active au fonctionnement de ces structures est essentielle pour être informés, faire entendre notre voix et peser sur les décisions.

Élections

Il n'a échappé à personne, je pense, que les élections présidentielles et législatives auront lieu cette année. Ce sont des enjeux importants, et je ne peux qu'inviter tous les électeurs à accomplir leur devoir et exercer leur droit de vote. Pensons à ceux qui se sont battus, il y a longtemps en France, mais encore maintenant dans de nombreux pays, pour avoir le droit de voter librement. Faites votre choix, en votre âme et conscience, dans le secret de l'isoloir, un vote d'adhésion pour celui ou celle que vous préférez ou un vote de rejet contre celui ou celle dont vous ne voulez pas, mais votez.

Je termine ce (trop?) long discours en remerciant tout d'abord mes adjoints Marc et Francis, ainsi que les membres du Conseil Municipal qui prennent leur part du travail collectif, et participent aux nombreuses réunions communales et intercommunales (parfois ça se bouscule!) pour que Saint Loubert vive et prospère.

Je remercie également nos employés communaux, Françoise, Francis dont nous avons pu renouveler le contrat pour un an, et Florence, pour leur dévouement, leur sens de l'autonomie et la qualité de leur travail.

Je remercie enfin les différentes associations de Saint Loubert, et particulièrement le Comité des Fêtes. C'est l'ensemble de ces bénévoles qui anime et fait vivre notre petite commune, sans esprit de profit individuel, pour le bien commun.

Je vous renouvelle bien sincèrement mes vœux d'une année chaleureuse et fraternelle

Pierre Diener



EXTRAITS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2011-03-02 - TRAVAUX SDEEG - RENFORCEMENT DU RESEAU BT POSTE DE COULOUMES.

Monsieur le Maire présente les travaux proposés par le SDEEG relatifs au renforcement des lignes Basse Tension et au remplacement des fils nus par des fils torsadés sur le secteur de Couloumes, dans le cadre du plan FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification).

Ces travaux concernent 15 foyers au Mouta et à Couloumes, les plus touchés par les baisses de tension récurrentes et coupures après chaque fort coup de vent.

Après discussion avec le service, afin d'éviter l'implantation de poteaux supplémentaires, l'effacement du réseau par enfouissement a été retenu sur cette portion de ligne (suppression de 11 poteaux). Le coût total des travaux s'élève à 93.144,00 €. La somme restant à la charge de la commune est de 18.628,80 € (contre 13.400,00 € pour des fils torsadés aériens), soit un subventionnement de 80 %.

Le Conseil Municipal approuve ce projet qui sera inscrit au budget 2011.

Le Maire propose à l'avenir de faire de même pour le quartier de la mairie. Les autres quartiers feront l'objet d'études dans le même sens à moyen terme. Le schéma électrique de Saint Loubert devrait être en net progrès tant visuel qu'adapté à la qualité de service attendu par tous.

2011-09-02 - TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 % sans exonération.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014. Toutefois le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

2011-09-09 – COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CDC

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale): Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de nommer un élu référent pour représenter la commune au sein du SCOT du Sud Gironde. Le SCOT permet l'organisation d'une politique sectorielle concernant l'habitat, la mobilité, le développement et les équipements commerciaux d'un territoire donné. Il permet aux communes de concevoir ensemble une manière de prendre conscience de l'impact de leur développement sur l'environnement afin de prévenir et réduire les nuisances sur celui-ci.

Matthieu FAU-NOUGARET est nommé élu référent.

2011-10-02 - VENTE DE LA RECOLTE DE NOISETTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la récolte de noisettes, il a été en contact avec un grossiste, Monsieur Emmanuel OBLÉ de la SNC Moulières Emballages. Celui-ci propose d'acheter la récolte en totalité au tarif de 2,00 € le kg.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente de noisettes à Monsieur Emmanuel OBLÉ de la SNC Moulières Emballages, accepte le prix de cession à 2,00 € le kg, soit pour l'année 2011, 720,00 € pour les 360 kg récoltés.

2011-11-02 – ELECTION DES DELEGUES POUR SIEGER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANGON.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-7,

Vu l'article n°6 des statuts de la Communauté de communes du Pays de Langon indiquant le nombre de sièges attribué à chaque commune au sein du conseil de communauté,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès de la CdC,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à cette élection de délégués au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages,

Élection des délégués titulaires

Sont candidats pour être délégués titulaires :

- Monsieur Pierre DIENER
- Monsieur Marc LABADIE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins: 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante): 02

Suffrages exprimés : 09 Majorité absolue : 06

Ont obtenu:

Monsieur Pierre DIENER : 09 voix
Monsieur Marc LABADIE : 09 voix

Messieurs Pierre DIENER et Marc LABADIE, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués communautaires titulaires.

Élection des délégués suppléants

Sont candidats pour être délégués suppléants :

- Monsieur Matthieu FAU-NOUGARET
- Monsieur Patrick LUFLADE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins: 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante): 02

Suffrages exprimés : 09 Majorité absolue : 06

Ont obtenu:

- Monsieur Matthieu FAU-NOUGARET : 09 voix
- Monsieur Patrick LUFLADE: 09 voix

Messieurs Matthieu FAU-NOUGARET et Patrick LUFLADE, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués communautaires suppléants.

2011-11-03 – DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANGON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, modifie les délégations à la Communauté de communes du Pays de Langon comme suit :

Nom	Prénom	Membre Bureau	Conseiller communautaire	Com 2 CLETC	Com 9 Vie Asso	Cté pilot Canal	CISPD
CLECH	Alain						Délégué Suppléant
LABBE	Jean-Marc						
DIENER	Pierre	Membre du Bureau	Titulaire 1			Titulaire	
BOUTOULLE	Elsa						Titulaire
CAILLIEU	Sylvie						
DARTEYRE	Francis						
DARTEYRE	Jean-Louis				Titulaire		
FAU-NOUGARET	Matthieu		Suppléant 2	Titulaire			
LABADIE	Marc		Titulaire 2				
LUFLADE	Patrick		Suppléant 1	Suppléant	Suppléant		
LUSSAC	Christine					Suppléant	

2011-12-02 - RÉVISION TARIF CONVENTION D'OCCUPATION DES TERRES AGRICOLES

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention d'occupation des terres agricoles liant la commune de Saint Loubert à Madame Anne-Marie DARTEYRE. Cette convention est relative à l'exploitation de la parcelle sise à « Benquet » cadastrées ZA n° 127.

Madame Anne-Marie DARTEYRE a fait savoir qu'elle ne renouvellerait pas cette convention pour l'année 2012 en raison de son départ à la retraite.

Dans un premier temps, Monsieur Francis DARTEYRE a contacté les agriculteurs locaux qui n'ont pas été intéressés par la reprise de la convention. Il en a ensuite parlé à Monsieur Jonathan PERRIN qui est intéressé et doit se présenter en Mairie.

Le Conseil Municipal décide de ne pas réviser le tarif pour l'année 2011.

2011-12-03 - TARIFS APPLICABLES AU 01-01-2012

Monsieur le Maire présente les divers tarifs pratiqués sur la commune et demande au Conseil Municipal de se prononcer pour une éventuelle révision pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de 2011 pour l'année 2012, à savoir :

Location de la salle communale :

o Tarif préférentiel : 30,00 €

o Tarif normal: 200,00 €

o Caution: 300,00€

Cimetière communal :

Concessions trentenaires : 20,00 € le m²

Concessions cinquantenaires : 30,00 € le m²

 Case columbarium (trentenaire): 300,00 € la porte restant à la charge du concessionnaire.

- Irrigation :

o Forfait particuliers superficie < 1 ha : 66,35 € H.T. soit 70,00 € TTC,

o Base de type professionnel : 30,78 € HT l'hectare soit 32,47 € TTC,

Consommation base forfaitaire < 330 m3/ha: 39,60 € H.T. soit 41,78 € TTC,

Consommation > 330 m3/ha : 0,12 € H.T./m3 soit 0,13 € TTC.

Des modifications de tarifs de location de la salle des fêtes seront apportées lorsque les travaux seront terminés.

Le Maire et Francis DARTEYRE informe le Conseil Municipal de leur entrevue avec Monsieur Patrick LABAYLE, Président du SIAEPA, relative à la maintenance du réseau d'irrigation de la commune par le syndicat, celui-ci ayant les compétences dans ce domaine. A ce jour, les propositions n'ont pas été reçues en Mairie.

2011-12-04 - RÉVISION DES LOYERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux contrats de location de Monsieur Volny LAURON et de Madame Noëlle VINE, il est nécessaire d'effectuer la révision du montant du loyer à compter du 1er janvier 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu de l'augmentation de l'indice INSEE, fixe le montant des loyers comme suit :

- logement T2 à Michotte Monsieur Volny LAURON : 228,64 € hors charges,
- logement du Mouta Madame Noëlle VINE : 446,37 € hors charges.

2011-12-05 – LOTO DES ECOLES DU SIRP DE BIEUJAC – SAINT-PARDON DE CONQUES

Le Maire fait part de la demande de lot de l'APE de l'école du SIRP de Bieujac - Saint-Pardon de Conques pour leur loto du 11 février 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir 2 cartes d'achat (Centre Leclerc) d'une valeur de 25 € chacune comme l'année passée.

2011-12-06 - VITICULTURE - DROITS DE PLANTATION

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de la Fédération des Grands Vins de Bordeaux relatif au projet de règlement visant à supprimer un instrument de régulation du potentiel de production viticole, le système dit des droits de plantation. La libéralisation des plantations ainsi actée, chacun pourra planter de la vigne où bon lui semble, y compris dans les régions ou dans des États où il n'y en a pas aujourd'hui, qui s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2016.

La Fédération fait part de son opposition et demande le soutien des élus du territoire pour les aider à sensibiliser les élus et la population sur les dangers de cette décision et pour intervenir de manière énergique auprès du gouvernement, du président de la République et des dirigeants politiques.

Le Maire donne lecture du projet de déclaration relative aux droits de plantation.

Les conseillers municipaux approuvent cette déclaration.

Délibération:

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1^{er} janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1^{er} janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans les plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier;

Nous élus,

Demandons au gouvernement et au chef de l'État de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;

Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les propositions ;

Demandons à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;

Appelons le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;

Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

INFOS EXPRESS

Un panneau limitant la vitesse à 50 km/h a été installé à Laillat et Berderis. Respectez-le. Respectez la limitation également dans tout le village, même quand ce n'est pas indiqué. Soyez particulièrement prudents à Courdier, au lavoir et dans le bourg. Les enfants sont plus nombreux, partageons la route avec eux et évitons les accidents.

Félicitations aux heureux parents de :

Maïwenn L'HIGUINEN, lieu—dit l'Eglise Vince NICOLAS, à Courdier Timothée FAU, à Brèze Yann GARBAY, au Carpe Eliott MATHAT, à Laillat Clément MARTIN—DE SALENGRE, à Laillat



Le Comité des Fêtes vous souhaite une très belle nouvelle année et vous attend nombreuses et nombreux à l'assemblée générale du 4 Février 2012 à 18H00 salle du Benquet.

La date de notre repas communal en l'honneur de nos aînés, rendez-vous désormais traditionnel, vous sera communiquée très prochainement.

Le recensement de la population se déroulera du 19 Janvier au 18 Février 2012. Recrutée pour cette enquête, merci de réserver le meilleur accueil à Mme Karine DUPUCH.

Les élections présidentielles auront lieu les 22 Avril et 6 Mai 2012. Les élections législatives les 10 et 17 Juin 2012.

Marie-Claude LUSSAC nous a quittés ce 16 Janvier. Des pensées émues pour elle et tous ses proches.

CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT À SAINT LOUBERT

Le contrôle et diagnostic de l'existant des installations d'assainissement

a eu lieu en mai à St-Loubert. Il a pour objet de vérifier l'existence et l'implantation d'un dispositif d'assainissement, et contrôler son fonctionnement vis à vis de la salubrité publique et de la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines. Ce ler diagnostic des habitations les plus anciennes (les maisons récentes ont fait l'objet d'un contrôle dès la conception, puis d'un contrôle régulier de bon fonctionnement)

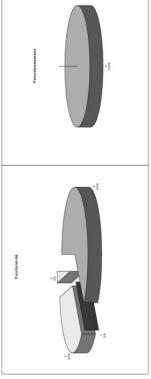
A partir des constats réalisés selon les 4 critères de la page précédente, le contrôleur propose à la Commune un avis motivé, charge au Maire de signifier cet avis au propriétaire

de l'installation.

LE RÉSULTAT FINAL DES CONTROLES

Les 4 critères sont évalués de 0 (meilleure note) à 3, ce qui conduit au calcul de la note générale du contrôle, et à la proposition d'un avis par le service contrôleur.

donne une vision générale de l'état sanitaire de installations individuelles d'assainisse-



Sur les 35 habitations visitées, 22 ont obtenu la note de 0, 12 la note de 2 et 1 la note de 3.

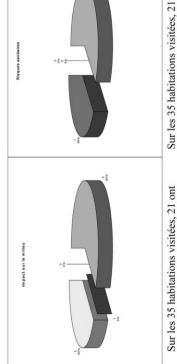


Réhabilitation à urgente prévoir sous 4 ans 37% Réhabilitation indispensable 63%

Sur les 35 installations contrôlées, 22 ne nécessitent pas de réhabilitation indispensable, mais font l'objet de préconisations d'amélioration, 13 devront être réhabilitées dans les 4 ans, et aucune ne doit faire l'objet de réhabilitation urgente.

Les dysfonctionnements les plus courants :

- · présence de corrosion au niveau des fosses béton,
- ventilation secondaire de la fosse absente ou à remonter au-dessus de la toiture,
 - rejet au fossé ou dans un puisard,
- pas de filière de traitement en sortie de fosse,
- rejet des eaux ménagères dans le milieu naturel sans traitement des effluents,
 - vidange de fosse à prévoir,
- manque regards de répartition et/ou bouclage dans le système de drainage.



Sur les 35 habitations visitées, 21 ont obtenu la note de 0, et 14 la note de 1.

obtenu la note de 0, et 14 la note de 2.

12



Communiqué de presse juillet 2011

service d'aide aux victimes Vict'Aid

(homicide volontaire ou involontaire, viol, accident, les victimes d'infractions pénales escroquerie, cambriolage...): accueille sur rendez-vous Une juriste,

Un mercredi sur trois De 10h à 13h

73 avenue du 8 mai 1945 À la Mairie de Toulenne

ACCIDENT CAUSE PAR UNE TIERCE PERSONNE:

DECLAREZ-LE A VOTRE CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE

MALADIE (CPAM)

Vous avez été victime d'un accident de la circulation, sportif, d'une agression, d'une erreur médicale, ou bien le chien de votre voisin vous a mordu? C'est ce que l'on appelle un « accident causé par un tiers ». Savez-vous que vous devez déclarer à l'Assurance maladie et signaler aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers etc.) qui vous soignent que cet accident a été de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers etc.) causé par une tierce personne ?

Cette déclaration permet à la Cpam d'exercer son recours auprès de la compagnie d'assurance

de la personne responsable. Ainsi, les frais engagés pour les soins ne sont pas supportés par la collectivité publique, mais par la compagnie d'assurance du tiers responsable. **C'est une démarche citoyenne qui n'a aucune conséquence sur vos remboursements :** vos frais médicaux seront pris en charge et remboursés dans les conditions habituelles.

Comment faire?

- Signalez l'accident dans un délai de 15 jours :
- eu médecin et aux professionnels de santé qui vous soignent : ils le mentionneront sur la feuille de soins
- à votre Caisse d'Assurance maladie
- par téléphone au 36 46, du lundi au vendredi de 8h à 17h (σπx d'un appel local depuis un poste fixe).
 par courrier :CPAM DE LA GIRONDE /secteur Recours Contre Tiers
 33085 BORDEAUX CEDEX
 - sur le site ameli/votre compte.
- Précisez: vos nom et prénom, votre numéro de sécurité sociale, les circonstances de l'accident et ses conséquences. Donnez également l'identité du responsable de l'accident.



C'est la somme recouvrée en 2010 par la Cpam de la Gironde pour plus de Gironde pour plus de 10 000 dossiers recours 50 millions d'euros:

contre tiers ouverts.



Le Point Relais Conseil VAE de Gironde



Vous avez au moins trois ans d'expérience professionnelle

- Vous êtes : Salarié
 - Demandeur d'emploi indemnisé ou non
 - Bénévole ayant une expérience associative ou autre
 - Agent public titulaire ou non
 - Ou tout autre statut
- → Vous voulez engager une VAE en vue d'obtenir une certification : un diplôme, un titre, un certificat de qualification professionnelle.
- Pour valoriser les acquis de votre expérience
- Vous pouvez être conseillé GRATUITEMENT auprès du Point Relais Conseil en Validation des Acquis de l'Expérience de la Gironde

Le Point Relais Conseil en VAE

- vous informe sur le parcours de VAE dans le cadre d'une réunion d'information collective
- vous apporte un conseil personnalisé et individuel en fonction de votre expérience et de votre projet
- vous aide à choisir la (les) certification(s)
- vous oriente vers le(s) valideur(s) délivrant la (les) certification(s) visée(s)
- vous propose une aide en cas de validation partielle ou de non validation

Depuis 2002, la mission de Point Relais Conseil VAE est confiée en Gironde au Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences de la Gironde.

8 sites d'accueil répartis sur le département

Contactez-nous au : 05 57 54 25 00





Le Point Relais Conseil en VAE de la Gironde est financé par le Conseil régional d'Aquitaine



20 MARS : LE REPAS DES AÎNÉS





16 OCTOBRE : LA MARCHE AU PROFIT DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN



Le deuxième peloton

Elles ferment la marche

3 NOVEMBRE: LA POULE AU POT



18 DÉCEMBRE : LE NOËL DU COMITÉ DES FÊTES



Les enfants ont adoré le Père Noël...et les mamans aussi!

